

Procès-verbal

Quarante-neuvième assemblée générale annuelle de DanseSport Québec Inc.

Dimanche le 14 juin 2020, à 13 h 09

Réunion via la plateforme
Zoom

DanseSport Québec Inc.

DanseSport Québec Inc.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 14 juin 2020

Liste des membres en règle présents :

Benjamin	Daniel	Michaud	Diane
Bergeron	Julie	Michaud	Denis
Burns	Susan	Rioux	Michel
Lagacé	Marjolaine	Sigalos	Peter
Lambert	Martine	Thibaudeau	Sarah-Maude
Leclerc	Richard	Veselkina	Tatiana
Letendre	Sylvie	Westlake	Rae

Liste des invités : M^e Roland Grand'Maison

1. Ouverture de l'assemblée

Marjolaine Lagacé ouvre l'assemblée à 13 h 09. Peter Sigalos donne les instructions comment suivre notre Assemblée Générale avec Zoom, comment poser une question et comment voter. Marjolaine adresse un mot de bienvenue aux membres présents.

2. Élection d'un président et d'une secrétaire d'assemblée

Sur proposition de Daniel Benjamin, appuyée par Diane Michaud, il est résolu à l'unanimité que M^e Roland Grand'Maison agisse à titre de président d'assemblée et sur proposition de Marjolaine Lagacé, appuyée par Denis Michaud et résolu à l'unanimité que M^{me} Susan Burns agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

3. Constatation de la régularité de l'assemblée

Le président d'assemblée affirme que l'avis de convocation ainsi que les documents pertinents ont été envoyés dans le délai d'au moins 15 jours indiqué aux règlements généraux, article 2.2.3.b.

4. Quorum et droit de présence

Le président d'assemblée confirme que, selon les règlements généraux, le nombre de membres est conforme.

5. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Daniel Benjamin et appuyée par Richard Leclerc, l'ordre du jour avec ajout est adopté à l'unanimité par l'assemblée. Le point 8 devrait montrer le dépôt de l'état financier et le rapport du vérificateur.

6. Lecture et adoption du procès-verbal de la quarante-huitième assemblée générale annuelle du 9 juin 2019 – Suivis et réponses

Sur proposition de Denis Michaud, appuyée par Rae Westlake et adoptée à l'unanimité, les membres renoncent à la lecture du dernier procès-verbal, car les membres l'ont reçu.

Sur proposition de Daniel Benjamin et appuyée par Rae Westlake, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

7. Rapport du président et du Conseil d'administration (ci-après « CA »)

M^{me} Marjolaine Lagacé débute son discours en remerciant : les membres qui ont pris le temps de se joindre à nous ; les membres du CA (voir liste du Conseil d'administration – présentation PowerPoint page 10 ci-jointe au présent procès-verbal) ; ainsi que les bénévoles qui nous ont aidés pendant l'année (voir liste des bénévoles – présentation PowerPoint page 11). Malheureusement, Annabelle Bourassa et Katherine Wilson-Sabourin ont démissionné du conseil dû à leur travail et pour raisons personnelles. Elles ont fait un excellent travail pendant le temps qu'elles étaient sur le CA. Sans l'aide de nos bénévoles, nous n'aurions pas réussi les projets et objectifs de cette année.

Elle continue en informant les membres qu'il y a eu cette année une légère diminution dans la liste des membres compétiteurs. Si nous avions pu avoir la compétition Super Am, on aurait eu une augmentation du membership car il y avait plusieurs compétiteurs qui s'étaient inscrits à ce moment, cependant nous avons dû rembourser leur membership. Que le Canadien fermé a aussi été annulé n'a pas aidé pour le nombre de membres.

Cette année il y a eu 62 membres compétiteurs, 7 non-compétiteurs. Par contre, avec les membres du programme parascolaire (144) qui ont reçu une carte de membre récréatif et ceux du programme scolaire (68) et 9 instructeurs, nous avons un total de 290 membres. Marjolaine mentionne qu'elle est confiante que nous allons remonter la pente et de surcroît nous avons beaucoup de jeunes qui s'intéressent à la danse.

M^{me} Lagacé a expliqué la structure de la danse et les affiliations avec DSQ (voir présentations pages 13 et 14). Elle explique qu'il n'y a plus de région dans les Maritimes et les membres de cette région doivent s'inscrire avec nous pour les compétitions. Elle parle de la composition de Canada Dancesport (voir présentations pages 15) qui n'a pas changé, car ils n'ont pas pu se rencontrer dû au COVID-19 et il a été décidé de ne pas faire d'élection cette année.

Nous avons eu une compétition sanctionnée par DSQ cette année. À la compétition « Championnat canadien ouvert » il a eu une augmentation par rapport à l'année dernière 62 couples versus 46 en 2018 et cinq enfants du programme « Alors... ON DANSE ? ». Nous avons toujours moins d'enfants à cette compétition, car ils viennent de recommencer l'école. (Voir présentation page 16 pour les détails par province et pays, ainsi que la provenance des juges). Nous avons reçu 10 000 \$ en subventions (ville de Montréal et le MÉES » pour pouvoir faire cette compétition et sans cette aide nous aurions eu un déficit. On était très content de la participation cette année.

La Super Am a été annulée dû au COVID -19 et c'est dommage, car nous avons déjà 55 couples d'inscrits (12 en social) et 40 enfants du programme AOD. Nous avions hâte à cette compétition cette année, mais on va se reprendre l'année prochaine. (Voir présentation page 17)

M^{me} Lagacé nous présente nos athlètes ayant représenté le Canada aux mondiaux WDSF 2019-2020 Patrick Rucinski et Tatiana Veselkina. Ils ont exécuté une très belle performance et ont terminé 21 sur 77. (Présentation page 18). Les autres Championnats du monde ont dû être annulé du au COVID-19.

M^{me} Lagacé nous présente les dons reçus ainsi que l'appariement du Programme Placement Sports de **SPORTSQUÉBEC** (Présentation page 19). Nous avons reçu moins de dons cette année cependant nous avons des surplus de l'année dernière que nous avons pu utiliser. Cet argent doit être seulement utilisé pour des dépenses de développement ou la promotion de la danse. AOD est une dépense qui peut utiliser ces montants. Cet argent ne peut pas être utilisé pour des bourses pour des athlètes de haut niveau. Dans le fonds de réserve, il nous reste 4 588 \$. Le programme Placements Sports est un programme très important pour DSQ, car il nous permet de faire du développement.

D'autres personnes se sont jointes au programme « Alors... ON DANSE? »/« So... WE DANCE? ». Voir la liste des instructeurs et bénévoles à la présentation page 20. Vous trouverez aussi les listes des outils de communication et des objets promotionnels. Marjolaine mentionne que Julie Bergeron n'apparaît pas sur la liste, mais qu'elle fait partie de l'équipe des instructeurs d'AOD et qu'elle est mentionnée plus loin dans la présentation.

Nous avons eu une super belle année : 23 portes ouvertes comparativement à huit l'année dernière. Un total de 2 356 enfants a été initiés à la danse sportive cette année (Présentation page 21) comparativement à 1 656 l'année dernière. Les autres régions qui ont eu des portes ouvertes sont Warwick, Portneuf, Châteauguay et Verdun. Les instructeurs et bénévoles qui ont participé à ces portes ouvertes sont identifiés dans la présentation page 22. Pour le programme scolaire, il y en a seulement un qui est enseigné par Sarah-Maude à l'école Twin Oaks. Cette école a déjà confirmé la continuation du programme pour l'année prochaine. Le programme scolaire fait partie des cours pendant le jour et non après l'école (voir présentation page 23).

Nous avons eu 140 enfants provenant de six écoles des villes suivantes qui ont participé au programme parascolaire : Varennes, Laval, Saint-Jérôme, Chelsea et Drummondville. Nous avons quatre nouvelles écoles où on a commencé à offrir le parascolaire : deux écoles dans la région de Drummondville avec André Boissonneault et deux écoles dans la région de Victoriaville qui devait commencer en mars avec Daniel Moreau. Le programme parascolaire a été annulé dû au COVID -19. Deux écoles avaient complété le programme pour la session d'hiver cependant nous avons dû remboursé des frais pour l'Académie Lafontaine et l'École du Grand-Boisé qui n'avaient pas complété la session. (voir présentation page 24). À Drummondville, une école a accepté que les cours annulés soient repris en septembre. On souhaite qu'on puisse retourner en septembre, avec les restrictions en place pour continuer le programme.

Il y a eu plusieurs autres activités dans le cadre du programme « Alors... ON DANSE ? » surtout à Laval (voir présentation page 25). Nos instructeurs du programme « Alors... ON DANSE ? » Sarah-Maude Thibaudeau et Julie Bergeron ont été engagées par la Ville de Laval et ont été très occupées à faire des stages d'initiation à la danse. Daniel Zaharia et Sarah-Maude Thibaudeau ont participé au camp de jour au stade olympique. Les activités ont été très populaires auprès des jeunes. On a eu 1 389 enfants qui ont profité de ces activités. Il a eu aussi des activités qui ont dû être annulé du au COVID -19.

Marjolaine mentionne qu'il est important de participer à ces activités d'initiation qui permettent de faire connaître la danse sportive. Elle dit un gros merci à tous ceux qui ont travaillé pour faire promouvoir la danse à travers ces activités de danse. Sarah-Maude a demandé si DSQ a reçu des nouvelles à savoir si les activités et les portes ouvertes seront reportées pour septembre et Marjolaine a répondu que non, pour le moment, mais qu'un suivi serait fait avant le début des classes pour voir avec les personnes concernées.

Nous avons eu seulement deux de nos membres qui ont profité du programme Sports-étude d'Alliance Sports-étude cette année. Ça sera plus difficile d'être accepté dans ce programme dès la prochaine année, car ce n'est pas seulement les athlètes qui doivent être qualifiés et identifiés, mais aussi les instructeurs devraient être qualifiés selon le programme national de certification des entraîneurs (PNCE). Il y a un cours que nos instructeurs ont déjà commencé à suivre qui est le cours « Prise de décision éthique ». Nos instructeurs doivent avoir cette qualification de base.

Projets 2019-2020 (Présentation page 27)

Il y a eu plusieurs documents qui ont dû être préparés pour le Ministère ou Sport Québec, etc. Marjolaine cède la parole à Denis Michaud pour les deux premiers documents.

- Le Modèle de développement de l'excellence est un document que toutes les fédérations sportives d'importance sont tenues de faire pour respecter les normes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le Ministère veut s'assurer que nos membres et toutes les personnes dans notre industrie respectent les normes. Nous devons supporter tout ce qu'on dit dans le document avec des évaluations, des sondages, des questionnaires, des entrevues avec des professionnels, des consultations avec d'autres disciplines de danse, etc. qu'ils peuvent consulter. Le 17 mai le document de 160 pages a été déposé au Ministère. Ce document démontre le cheminement d'un athlète de son début jusqu'à ce qu'ils soient dans le plus haut des élites. Le document décrit les différentes disciplines en danse sportive telles que l'international, le break, le ballet contemporain et classique et la chorégraphie commerciale Hip Hop. Quatre schémas ont été établis. Lorsque le document sera approuvé par le Ministère, ça nous permettrait d'obtenir un financement permanent annuel de la part du Ministère qui peut aller jusqu'à 25 000 \$. Ceci nous permettra aussi de faire des demandes de financement pour des projets d'envergure tels que la création de camps de danse ou la réalisation d'une compétition internationale par exemple. Aussi ça permet d'obtenir de l'aide pour nos entraîneurs certifiés ; d'obtenir un programme de Sport-études organisé ; obtenir des bourses pour les représentants à des championnats du monde et à des jeux olympiques éventuellement. Les représentants du break ont beaucoup d'intérêt à participer ce document pour éventuellement avoir la possibilité d'obtenir des fonds pour participer aux Jeux olympiques. Les autres organisations qui nous ont aidé sont : L'académie de Ballet Métropolitain, l'académie de ballet du Québec, Team White. Il reste la mise en page à faire avant de mettre la copie de ce document sur notre site web. Marjolaine ajoute que nous avons ajouté le breaking, le ballet et la danse contemporaine dans ce document, car si par exemple le breaking veut s'inscrire pour les Jeux olympiques de 2024, ils doivent faire partie de notre fédération. Aussi les académies de ballet ne sont pas reconnues par le Ministère, alors ils n'ont pas tous les avantages de Sports-étude au niveau collégial et universitaire.
- Guide d'initiation à la Danse sportive – Internationale

Ce projet découle du Projet Primo qui a été fait en 2019. Le document a été fait pour permettre aux professeurs d'éducation physique de faire des cours de danse sportive dans les écoles. Le guide a été fait avec des professeurs d'éducation physique et supervisé par le ministère utilisant leur langage et leur méthodologie. Nous n'avons pas le droit d'utiliser ce guide qui a été réservé pour l'éducation avec des droits d'auteur. Ils nous avaient permis un autre guide (60 pages) avec notre support qu'on peut distribuer dans notre propre industrie. Dans ce guide on montre les rudiments de la cha-cha, la valse lente et la rumba. On attend la semaine prochaine des nouvelles quand le guide sera approuvé. Une partie du guide peut servir à nos instructeurs actuels, car il y a des jeux et de l'animation pour aider les instructeurs qui ne sont pas habitués avec les jeunes. Dans la deuxième partie il y a une section pour les gens qui font des camps de jours pour montrer c'est quoi la danse sportive avec des explications comment monter certains pas en danse et des outils pour pouvoir monter un petit spectacle de danse à la fin de session de 10 cours de danse. Ce document devrait être terminé et mis sur le site à la fin juin.

- Règlements (ce point est adressé plus tard au point 10)

- Formulaires d'adhésion

Nous avons maintenant finalisé des formulaires d'adhésion pour :

- les écoles, studios et académies de danse

Si on a un Sport-études avec les écoles, quand le guide du modèle de développement sera accepté, les écoles, etc. doivent être membres avec nous pour avoir droit à Sport-études, etc. Et les entraîneurs qui y vont enseigner dans le Sport-études doivent aussi être membres avec nous.

- des organismes producteurs d'évènements de danse

Le ministère de l'Éducation nous a écrit, car Hit the Floor, qui est un gros organisateur d'évènement de danse tel que danse contemporaine, breaking, etc. passait leur demande de subventions « grand public » directement au Ministère. Maintenant ils doivent passer par nous. L'organisation doit devenir membre avec nous aussi.

- Formulaire de demande de sanction d'évènement

- Offre de service par DSQ d'activités parascolaires au niveau secondaire. L'année dernière le Ministère donnait de l'argent aux écoles secondaires pour des activités parascolaires pour les jeunes. Tous les jeunes doivent faire du parascolaire et il y avait un minimum de jeunes cette année et nous avons préparé une offre de service rapidement et avec la COVID -19 cela n'a pas été un succès. Cette année nous allons faire une révision et nous allons voir si ça va fonctionner en septembre.

8. Dépôt des états financiers et rapport du vérificateur pour l'année 2019-2020 (Présentation page 29 à 35)

M^{me} Lagacé débute en indiquant que nous avons un petit profit de 675 \$ pour l'année. Ce profit vient du CCO cependant nous avons eu une perte pour la Super Am car des dépenses n'ont pas pu être annulées dû à au fait que la compétition n'a pas eu lieu. Toutes nos dépenses été réduites dernièrement. Nous avons un solde des bénéfices non répartis (les actifs nets dans notre compte de banque) à la fin de 20 001 \$ ainsi que le Fonds de réserve de **SPORTSQUÉBEC** et de Placement Sports. Il va falloir augmenter ce montant cette année.

Elle continue en expliquant qu'à la page 32 # 3 tous nos dons et l'appariement sont placés dans La Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Pour le moment on a un montant de 13 713 \$ qui est placé par la fondation et on a commencé à recevoir de l'intérêt sur ce montant. Cette année nous avons reçu 400 \$ d'intérêt. Nous ne pouvons pas comptabiliser ce fond dans nos états financiers.

M^{me} Lagacé continue en indiquant, à la page 33 qu'on peut voir les détails du profit du CCO qui s'élève à 1 772 \$. La Super Am nous a engendré une perte de 1 098 \$ qui sont des dépenses telles que le remboursement des frais de transport des juges car ils n'ont pas reçu de remboursement des compagnies aériennes de même que les frais de remboursements aux compétiteurs.

À la page 34, l'argent qu'on reçoit en dons va pour des dépenses de la section « Alors... ON DANSE ? ». Une partie des revenus parascolaire et scolaire reçus est utilisée pour payer les instructeurs et l'autre partie c'est les cartes de membres. Les comptes développement de la fédération et frais de représentation représente les dépenses engendrées pour les portes ouvertes : montant fixe pour instructeurs et moniteurs ainsi que les frais de déplacement et de repas. Pour ces dépenses on peut utiliser l'argent de Placement Sports. Aussi on a utilisé un peu de ces fonds pour notre fonctionnement qui sont des dépenses directes de 2 750 \$. Alors, à la page 35 le fonds de réserve démontre un montant de 4 588 \$ à comparer à 10 613 \$ de l'année passée qu'on n'a pas utilisé. On ne peut pas avoir de perte et tous les surplus on les garde pour l'année prochaine. On travaille pour diminuer les dépenses autant qu'on peut.

Mme Lagacé nous mentionne que les états financiers de DSQ pour l'année 2019-2020 ne sont ni audités ni vérifiés.

9. Nomination du vérificateur pour l'année 2020-2021

Sur proposition de Sylvie Letendre, appuyée par Diane Michaud, il est résolu à l'unanimité que pour l'année 2020-2021, les membres confient au CA le choix du comptable.

10. Modifications aux règlements généraux

Lors du conseil d'administration du 29 avril 2020, des changements aux règlements généraux ont été soumis et approuvés par le conseil d'administration.

- Dans la page 37 nous avons modifié le nom du CDS, car cela était indiqué avec leur ancien nom.
- Dans la page 38 dans la section des Membres 2.1.5, nous avons des règlements, mais aussi nous avons des politiques que nous avons ajoutées. Dans la section 2.5.1, nous avons modifié les types de membres pour concorder avec le Modèle de développement de l'excellence. Nous avons spécifié un Membre athlète avec statut amateur au lieu de Membre amateur.
- Dans la page 39 dans la section 2.5.5 pour aussi être en lien avec le Modèle de développement de l'excellence, nous avons modifié le type pour Membre instructeurs-entraîneurs, car les personnes qui enseignent aux jeunes en Sports Études ont le titre d'entraîneurs et non pas instructeurs. Alors, maintenant nous avons les deux catégories : instructeurs et entraîneurs.
- Dans la page 40 dans la section 2.5.7 de membre associé qui avait été modifiée l'année passée, nous avons ajouté des disciplines supplémentaires, car il va maintenant avoir des studios de danses et un peu de tout et une deuxième catégorie de membre associé pour les organismes producteurs d'événements de danses. Vu que maintenant nous allons avoir des écoles, studios, etc., il a fallu être plus clair dans la section des obligations des membres associés pour toujours être en lien avec notre Modèle de développement de l'excellence et pour concorder avec nos formulaires d'adhésion. Elle mentionne que le fait que les membres associés n'ont pas droit de vote lors des assemblées générales n'a pas changé. Dans l'avenir il peut y avoir des changements, mais pour le moment c'est le statu quo.
- Dans la page 41 dans la section 3.1, pour être en lien avec la section mentionnée ci-haut section 2.5.1, le Membre athlète avec statut amateur est maintenant la catégorie.

BUTS :

1. Promouvoir la danse sportive comme étant une activité physique disponible pour les gens de tous âges. Réaliser cette promotion autant au niveau récréatif que compétitif et ce, partout au Québec.
2. Aider au regroupement de différentes écoles et clubs de danses afin de leurs offrir des services pouvant les aider à communiquer et à se promouvoir.
3. Regrouper les compétiteurs amateurs de danse sportive à l'intérieur de notre association, selon les standards en danse sportive.
4. Représenter et défendre les intérêts des membres de l'association.
5. Sous réserve de respecter tant les règlements généraux et les règlements spécifiques de la CDS, réglementer le statut des amateurs dans toutes les manifestations dans lesquelles ils pourront être impliqués au Québec.
6. Favoriser un réseau d'échange et d'information efficace pour les membres de l'association.

2.1.5 Les Membres

Un membre est dit « en règle » lorsqu'il respecte les conditions suivantes :

- A- Est membre selon les définitions à l'article 2.5.
- B- A complété le formulaire d'adhésion et acquitté la cotisation fixée par le conseil d'administration pour la période du 1 septembre au 31 août de l'année en cours
- C- S'engage à respecter tous les règlements **et politiques** de l'Association et de la CDS;
- D- Son admission en tant que membre a été acceptée par décision du conseil d'administration, tel que prévu à la clause 3.2.

2.5 **MEMBRES**

2.5.1 Membres athlètes avec statut amateur

Membres Un athlète qui danse de façon compétitive selon la définition à l'article 3.1 et qui est en règle selon l'article 2.1.5.

Les membres athlètes avec statut amateur ont le droit :

- De compétitionner dans les événements reconnus par DSQ, CDS et le WDSF, selon l'article 3.5;
- Pour participer à des compétitions WDSF, le membre doit aussi obtenir sa carte WDSF;
- De recevoir la convocation à l'assemblée générale;
- De proposer des points à discuter lors de l'assemblée générale ou en tout temps au cours de l'année;
- D'avoir leur nom mis en nomination pour être sur le conseil d'administration;
- De voter lors de l'assemblée générales, selon l'article 2.1.4

2.5.5 Membres instructeurs-entraîneurs

- A- Personnes associées au programme « Alors... ON DANSE ? »
- B- **Personne qui entraînent des danseurs (athlètes) identifiés dans le cadre du modèle de développement de l'excellence ou enseigne dans un programme Sport-Études reconnue par DSQ;**

Les membres instructeurs – entraîneurs doivent être en règle selon l'article 2.1.5;

Les membres instructeurs ont le droit :

- De participer aux activités de la Fédération;
- De recevoir la convocation à l'assemblée générale;
- De parler lors de l'assemblée générale;

Les membres instructeurs-entraîneurs n'ont pas le droit de votes lors de l'assemblée annuelle.

2.5.7

Membres associés

- A- Tout studio, club, école et académie de danse où on y enseigne et pratique les styles de danse suivants : international standard et latin, social standard et latin, « American style », « New Vogue », danse de ligne country, « Show Dance », Boogie-Woogie, Rock'n Roll, danse en chaise roulante, Cheerleading et les autres styles de danse suivants : la danse sportive Artistique, Caribbean, Folklorique, Performance en art (Arts de la scène), la danse Urbaine et danse disco et acrobatique disco.
- B- Tout organisme producteur d'événement de danses.

Définition des autres types de danses :

Artistique : Danse synchronisée (Modern and Latin), Danse chorégraphiée (Modern and Latin) and Show Dance

Caribbean : Salsa, Merengue, & Bachata

Danse folklorique : Belly Dance, Flamenco

Performance en art (Arts de la scène) : Ballet, Jazz, Modern & contemporain, claquette et Show dance

Urbaine: Breaking, Electric Boogie, Hip Hop, Hip Hop Battle, Street Dance Show, Techno. Autres styles pourraient être: D Step, House, Popping, Raga, R&B

Danse Disco et Acrobatique Disco

Les règles pour les autres types de danses à l'exception de la danse sociale se retrouvent dans les règlements de compétitions du WDSF.

Les membres associés doivent :

- Être en règle selon l'article 2.1.5;
- Être enregistré auprès du Registraire des entreprises; Studio, club, école et académie de danse ;
- Son entraîneur principal doit adhérer individuellement à la Fédération s'il y a des compétiteurs identifiés dans le cadre du modèle de développement de l'excellence et si un programme Sport-Études est offert,
- Tout autre entraîneur impliqué au sein d'un programme Sport-Études offert par l'école, le studio, l'académie ou le club doit adhérer individuellement à la Fédération;
- Tout danseur de niveau compétitif identifié dans le cadre du modèle de développement de l'excellence ou faisant partie d'un programme Sport études doit être membre individuel de DanseSport Québec.

Les membres associés ont le droit :

De participer aux activités de la Fédération;

De recevoir la convocation à l'assemblée générale et d'y envoyer un représentant;

De parler lors de l'assemblée générale;

Les membres associés n'ont pas droit de vote lors des assemblées générales et sont sans droit de quorum.

CHAPITRE 3 LES RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

3.1 DÉFINITION D'UN ATHLÈTE AVEC STATUT DANSEUR D'AMATEUR

Un athlète danseur avec statut amateur est celui :

- A- Qui ne travaille pas ou n'a jamais été employé, engagé ou rémunéré, à des fins professionnelles lucratives comme :

1. Professeur de danse;
2. Partenaire de danse rémunéré;
3. Moniteur rémunéré;
4. Organisateur de danses qui opérerait à des fins personnelles et lucratives;
5. Partenaire exécutant un spectacle.

Sur proposition de Sylvie Letendre et appuyée par Daniel Benjamin les modifications aux règlements généraux sont adoptées en bloc et sont ratifiées à l'unanimité.

11. Ratification des actes posés par les administrateurs au cours de la dernière année

Sur proposition de Sylvie Letendre et appuyée par Diane Michaud, les actes posés par les administrateurs au cours de la dernière année sont ratifiés à l'unanimité.

12. Présentation des projets et objectifs de la Fédération pour l'année 2020-2021

(Présentation page 45 à 51)

M^{me} Lagacé nous présente le Plan stratégique de la Danse sportive 2018-2021. Le plan n'a pas changé et il y a des points qui ont avancé, mais nous continuons les travailler. Pour y arriver, nous avons mis des objectifs.

- Cette année, dû au COVID -19, il a fallu écrire un guide de relance progressive de la danse sportive au Québec. Le guide a été mis en ligne selon les normes du Ministère et la Santé publique. Ce sont des outils pour les écoles et studios de danse pour pouvoir recommencer à faire leur travail. Il sera modifié au cours des développements lorsque le gouvernement fait des modifications.
- Les résultats du sondage fait auprès de nos membres, de même que chaque commentaire reçu vont nous aider à répondre aux objectifs. Il y avait un questionnement concernant le retour de l'investissement qu'on a fait au niveau du développement cette année. Elle répond que oui, mais c'est un investissement à long terme. L'enfant qui est initié à la danse cette année peut ne pas débiter des cours que dans quelques années, mais nous avons déjà vu une augmentation du nombre de jeunes parmi nos membres. Pour exemple le cours que Sarah-Maude enseigne au Grand Boisée, on voit qu'il y a une augmentation du nombre d'enfants inscrit à chaque année.
- « Alors... ON DANSE ? » à la page 49 démontre les écoles déjà prévues pour cette année et nous allons relancer les portes ouvertes à l'entrée des classes. On vise un minimum de dix portes ouvertes par année.
- Augmenter le nombre de membres en danse sportive ainsi que dans les autres styles en faisant la promotion des avantages d'être membre de DanseSport Québec.
- Favoriser un réseau d'échange et d'information efficace pour ses membres et non-membres en améliorant nos moyens de communication sur les réseaux sociaux, le site web de DSQ ainsi que l'envoi d'information par courriel. Ceci est un point qui revenait souvent dans le sondage, alors nous allons retravailler ce point.
- Conceptualiser et réaliser deux compétitions de haut niveau :
 - Pour la 9e édition du Championnat canadien ouvert et événements WDSF qui a été planifié pour le 19 septembre 2020 au Gymnase de Côte Saint-Luc. On va l'officialiser cette semaine. Il y a trop d'incertitudes et on ne sait pas si les conditions seront levées et c'est la Ville de Côte-Saint-Luc qui doit accepter que la compétition est lieu. Nous allons donner des nouvelles aux membres cette semaine.
 - On va mettre nos énergies à faire une belle compétition pour la 42^e édition de la Super Am qui est prévue le 13 mars 2021 (qualification pour le Championnat canadien fermé) au Centre Melkite de Montréal. Alors, si les activités reprennent au mois de janvier, on va avoir hâte à cette compétition.
 - Dans les commentaires du sondage, on demande si on peut faire une compétition de plus par année. Ça peut être une option et si on peut trouver un lieu et une date.
- Réaliser des compétitions différentes pour mettre l'accent sur l'initiation des jeunes danseurs à des événements de nature compétitifs.
- Réaliser une campagne de financement efficace pour le projet « Alors... ON DANSE ? » ainsi que pour les autres activités de DanseSport Québec avec l'aide du programme Placements Sports de SPORTSQUÉBEC.
- Répondre à toutes les demandes relatives à l'assouplissement ou allègement du fardeau scolaire par l'entremise du programme de Sport-études dans un délai raisonnable. Nous avons travaillé le Modèle de développement de l'excellence, car il y a des jeunes au CÉGEP et à l'université qui ont besoin de ça pour organiser leur horaire pour pouvoir se développer en tant qu'athlète. Il faut qu'ils soient identifiés selon les règles dans le document et seront évalués selon quatre niveaux (espoir, relève, élite et excellence). L'excellence c'est au niveau olympique. Sports Alliance a reçu beaucoup de demandes, mais ils ne peuvent pas les passer, car il n'avait pas de Modèle de développement de l'excellence. Cette année ils vont permettre aux jeunes d'appliquer même si notre plan n'est pas approuvé. Mais les critères sont très stricts et même l'instructeur doit être qualifié au niveau 3 du PNCE.
- Recherche de commanditaires pour les athlètes et le regroupement – on continue à faire cela.
- Aussi, on continue à aider et soutenir nos membres dans leur recherche de financement pour des activités reliées à la danse sportive conforme aux activités proposées par la WSDF ou ses organismes locaux :
 - Préparation de curriculum ;
 - Aide à la recherche de subventions pour des athlètes de haut niveau ;
 - Présentation de demandes de subventions pour l'organisme.

- Mettre à jour nos règlements sportifs – à faire
- Mettre à jour nos règlements de sécurité pour inclure les instructeurs du programme « Alors... ON DANSE ? » et inclure les exigences des compétitions dans les autres styles de danse – à faire.
- Préparer un questionnaire pour faire un suivi auprès des parents et écoles suite aux activités « Alors... ON DANSE ? » afin d'évaluer le niveau de satisfaction dans le but d'améliorer le programme. On veut savoir par exemple pourquoi on perd une école et on veut faire un suivi pour aller un peu plus loin pour améliorer notre programme.
- Débuter les démarches pour inclure la danse sportive aux Jeux du Québec. Quand le Modèle de développement de l'excellence sera accepté, ça ouvrirait la porte à la possibilité d'avoir la danse sportive aux Jeux du Québec. C'est un but qu'on aimerait atteindre.
- Inclure de nouveaux types de danses lors de nos compétitions – un but qu'on aimerait avoir cette année.

12.1. Bénévoles

M^{me} Lagacé mentionne que sur le sondage il y avait des membres intéressés à être bénévole et elle va les contacter, car le CA ne peut accomplir tout ce travail et que nous avons besoin d'aide extérieur :

- Besoin de ressources pour réaliser les projets sous divers comités
- Toute aide-bénévole est un plus pour notre fédération
- Pas nécessaire de faire partie du CA

13. Présentation du budget pour l'année 2020-2021

M^{me} Lagacé présente le budget pour l'année 2020-2021 (Présentation page 54).

Elle indique les colonnes du budget de l'année dernière et le réel et attire notre attention au montant qui est plus bas que prévu, car la CCO n'est pas dans le budget. Aussi dans les chiffres du budget pour l'année 2020-21, la CCO n'est pas inclus. Le budget ressemble beaucoup au budget de l'année dernière. Il va falloir trouver un moyen d'augmenter nos revenus pour pouvoir rencontrer les dépenses du développement de notre sport. Le membership va diminuer surtout si on ne peut pas faire le CCO en septembre. On va trouver des solutions.

14. Élections

14.1. Élection d'un président et d'une secrétaire d'élection

Sur proposition de Sylvie Letendre, secondé par Diane Michaud, M^e Grand'Maison agira à titre de président d'élection.

Sur proposition de Daniel Benjamin, secondée par Michel Rioux, M^{me} Marjolaine Lagacé agira à titre de secrétaire d'élection.

14.2. Élection des membres du Conseil d'administration

M^e Grand'Maison demande des propositions pour l'élection du Conseil d'administration.

Le mandat de deux ans des trois administrateurs suivants arrive à échéance :

M^{me} Susan Burns – elle accepte de continuer son mandat

M. Peter Sigalos – il accepte de continuer son mandat

M^{me} Rae Westlake – elle accepte de continuer son mandat

Cinq postes sont disponibles au CA.

Deux (2) candidatures sont proposées pour deux postes de deux ans, les candidats expriment ensuite leur acceptation ou leur refus de la mise en candidature, le tout tel qu'indiquer ci-contre :

Ajourne l'assemblée générale
Ré-ouvre l'assemblée générale

1. M^{me} Sylvie Letendre (proposée par M^{me} Marjolaine Lagacé)
2. M. Diane Michaud (proposée par M^{me} Rae Westlake)

Proposition par Sarah-Maude Thibaudeau pour la fermeture de la mise en candidature.

1. M^{me} Sylvie Letendre refuse la mise en candidature
2. M. Diane Michaud refuse la mise en candidature

Élu par acclamation pour un mandat de deux ans :

M^{me} Susan Burns
M. Peter Sigalos
M^{me} Rae Westlake

15. Autres affaires

M^{me} Michaud a pris la parole pour donner ses félicitations à tous les membres du CA. À son avis le CA est une équipe fantastique avec des habiletés différentes qui se complètent à merveille. Elle dit qu'elle voit les membres dans les coulisses et qu'elle trouve que c'est un excellent CA et elle les remercie de tout ce qu'ils font.

La présidente à son tour a remercié tous ceux qui se sont présentés et particulièrement les instructeurs Sarah-Maude et Julie d'avoir pris le temps de se joindre à nous. Elle les remercie aussi pour leur travail avec « Alors... ON DANSE ? », car sans des gens comme eux ça ne pourrait pas fonctionner. Avec l'amour qu'ils ont à donner pour la danse et les enfants, c'est comme une deuxième mère pour eux. Merci

16. Levée de l'assemblée

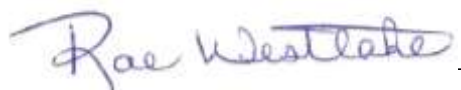
Daniel Benjamin propose la levée de l'assemblée, l'assemblée est levée à 14 h 34.

Signé le : 8 décembre 2020



Marjolaine Lagacé
Présidente DanseSport Québec

Signé le : 8 décembre 2020



Rae Westlake
Vice-présidente DanseSport Québec